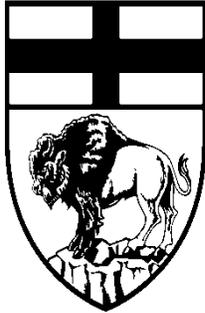


Jeudi 1^{er} décembre 2022



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 12
ET AVIS

CINQUIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

DEUXIÈME LECTURE — PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC

M. MOSES

(N° 200) — *Loi sur le Mois de l'histoire des Noirs (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Black History Month Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*

M. SALA

(N° 201) — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act*

N. FONTAINE

(N° 202) — *Loi sur les zones tampons relatives aux manifestations contre l'avortement/The Abortion Protest Buffer Zone Act*

M. BUSHIE

(N° 203) — *Loi désignant la Journée du chandail orange à titre de jour férié (modification de diverses lois)/The Orange Shirt Day Statutory Holiday Act (Various Acts Amended)*

M^{me} SMITH (Point Douglas)

(N° 204) — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules (plaques d'immatriculation pour la sensibilisation aux femmes, aux filles et aux personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées)/The Drivers and Vehicles Amendment Act (Licence Plates for MMIWG2S Awareness)*

U. ASAGWARA

(N° 205) — *Loi sur la réduction du temps supplémentaire obligatoire des infirmiers (modification de diverses lois)/The Restricting Mandatory Overtime for Nurses Act (Various Acts Amended)*

M. KINEW

(N° 206) — *Loi sur Louis Riel/The Louis Riel Act*

N. FONTAINE

(N° 207) — *Loi modifiant la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement/The Criminal Property Forfeiture Amendment Act*

M. MOSES

(N° 208) — *Loi sur la protection des jeunes sportifs/The Protecting Youth in Sports Act*

M. SALA

(N° 209) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba (référendum applicable à la privatisation des filiales)/The Manitoba Hydro Amendment Act (Referendum Before Privatization of Subsidiary*

M^{me} LATHLIN

(N° 210) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (congé en cas de fausse couche ou de mortinaissance)/The Employment Standards Code Amendment Act (Leave for Miscarriage or Stillbirth)*

N. FONTAINE

(N° 211) — *Loi modifiant la Loi sur l'exécution réciproque des jugements/The Reciprocal Enforcement of Judgments Amendment Act*

N. FONTAINE

(N° 212) — *Loi modifiant la Loi sur les professions de la santé réglementées/The Regulated Health Professions Amendment Act*

M. LAMONT

(N° 215) — *Loi sur les accords de confidentialité/The Non-Disclosure Agreements Act*

M. MALOWAY

(N° 216) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (droit de réparer les produits électroniques)/The Consumer Protection Amendment Act (Right to Repair Electronic Products)*

M. GERRARD

(N° 217) — *Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et l'obligation redditionnelle au sein du système de santé/The Health System Governance and Accountability Amendment Act*

PROPOSITIONS

U. ASAGWARA — Proposition visant à exhorter le gouvernement provincial à cesser de privatiser les soins de santé et à investir dans le système de soins de santé public du Manitoba

1. Attendu :

que les coupes irresponsables du gouvernement provincial dans le secteur de la santé, amorcées par Brian Pallister et poursuivies par la première ministre, ont provoqué une crise dans le système manitobain de soins de santé qui a nui à la qualité des soins que reçoivent les patients, les familles et les aînés;

qu'au lieu d'assumer la responsabilité des coupes de son gouvernement dans les soins de santé, la première ministre a attribué l'état du système manitobain de soins de santé à l'insuffisance de soins de santé privés dans la province;

que le gouvernement provincial a déjà réduit et privatisé des services de soins de santé essentiels tels les services externes de physiothérapie, la fourniture d'appareils pour l'apnée du sommeil et les services de transport par ambulance aérienne fournis par Life Flight et qu'il a aussi privatisé les services de soins à domicile pour les aînés plutôt que d'investir adéquatement dans le système de soins de santé public;

que depuis 2017-2018, le gouvernement provincial a accru de plus de 200 % les dépenses consacrées au personnel infirmier provenant d'agences de placement privées;

qu'en 2021-2022, le gouvernement provincial a dépensé plus de 40 millions de dollars pour le personnel infirmier provenant d'agences de placement privées plutôt que d'investir dans le personnel infirmier du secteur public et d'autres travailleurs de la santé de première ligne;

que malgré la nette opposition des travailleurs de la santé de première ligne, de leurs représentants et de leurs familles, le gouvernement provincial a poursuivi la privatisation des soins de santé et il a activement fait baisser la qualité des soins de santé au Manitoba;

que le fait que l'accès aux soins de santé devrait être fondé sur les besoins et non sur la taille du portefeuille d'une personne constitue une valeur canadienne fondamentale et que la privatisation va à l'encontre de celle consistant à faire en sorte que le système de soins de santé demeure public et accessible à tous;

que le gouvernement provincial n'a ni amélioré les résultats en matière de soins de santé ni fait progresser l'équité dans le domaine des soins de santé et que la privatisation accrue des services de soins de santé ne fera que nuire aux progrès à l'égard de ces questions;

que le recours accru aux fournisseurs de services de santé privés pourrait compromettre davantage le système de soins de santé public en déplaçant le personnel essentiel vers le secteur privé, ce qui exacerbera la pénurie de personnel dans le système de santé et prolongera les longs délais d'attente actuels dans les salles d'urgence,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba réproue le gouvernement provincial à l'égard de ses plans de privatisation des soins de santé et qu'elle l'exhorte à investir dans le système de soins de santé public.

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. GERRARD

(N° 214) — *Loi modifiant la Loi sur les réserves écologiques (corridors écologiques)/The Ecological Reserves Amendment Act (Ecological Corridors)*

N. FONTAINE

(N° 218) — *Loi sur la désignation de juge puîné (modification de diverses lois)/An Act Respecting the Title "Associate Judge" (Various Acts Amended)*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

M. ALTOMARE

M^{me} LATHLIN

T. LINDSEY

M. MALOWAY

M^{me} MARCELINO

M. MOSES

M. REDHEAD

M. SALA

M. SANDHU

M^{me} SMITH (Point Douglas)

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 6) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*

(Période des questions — 15 minutes)

DEUXIÈME LECTURE

M^{me} la *ministre* CLARKE

(N° 2) — *Loi modifiant la Loi sur le temps réglementaire/The Official Time Amendment Act*

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 7) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act*

M. le *ministre* WHARTON

(N° 8) — *Loi sur la sécurité et l'entretien des sentiers pour véhicules à caractère non routier/The Off-Road Trails Safety and Maintenance Act*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le *ministre* SMITH (Lagimodière)

(N° 9) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis et la Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment and Manitoba Liquor and Lotteries Corporation Amendment Act*

M. le *ministre* FRIESEN

(N° 10) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis (abrogation de la taxe de responsabilité sociale)/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act (Social Responsibility Fee Repealed)*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR LE PROCHAIN JOUR DE SÉANCE

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 11) — *Loi de 2023 visant la réduction du fardeau administratif et l'amélioration des services/The Reducing Red Tape and Improving Services Act, 2023*

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 12) — *Loi corrective de 2023/The Minor Amendments and Corrections Act, 2023*

M. MALOWAY

(N° 219) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur et la Loi sur les machines et le matériel agricoles (droit de réparer les véhicules et le matériel)/The Consumer Protection Amendment and Farm Machinery and Equipment Amendment Act (Right to Repair — Vehicles and Other Equipment)*

M. MALOWAY

(N° 220) — *Loi sur la protection des droits des acheteurs de véhicules automobiles neufs/The New Motor Vehicle Buyers' Rights Act*

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des sociétés d'État se réunira le lundi 5 décembre 2022, à 9 heures, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner le rapport annuel de la Société d'assurance publique du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022.

* * *

Le Comité permanent des sociétés d'État se réunira le lundi 12 décembre 2022, à 13 heures, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports annuels de la Société du Centre du centenaire du Manitoba pour les exercices se terminant les 31 mars 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 ainsi que pour celui se terminant le 31 mars 2022.

* * *

Le Comité permanent des sociétés d'État se réunira le mardi 13 décembre 2022, à 13 heures, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner le rapport annuel de la Société manitobaine des alcools et des loteries pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022.

* * *

Le Comité permanent des sociétés d'État se réunira le jeudi 12 janvier 2023, à midi, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner le rapport annuel de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022.

* * *

Le Comité permanent des sociétés d'État se réunira le lundi 16 janvier 2023, à 13 heures, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner le rapport annuel de la Société pour l'efficacité énergétique au Manitoba pour les exercices se terminant les 31 mars 2019, 2020 et 2022.
